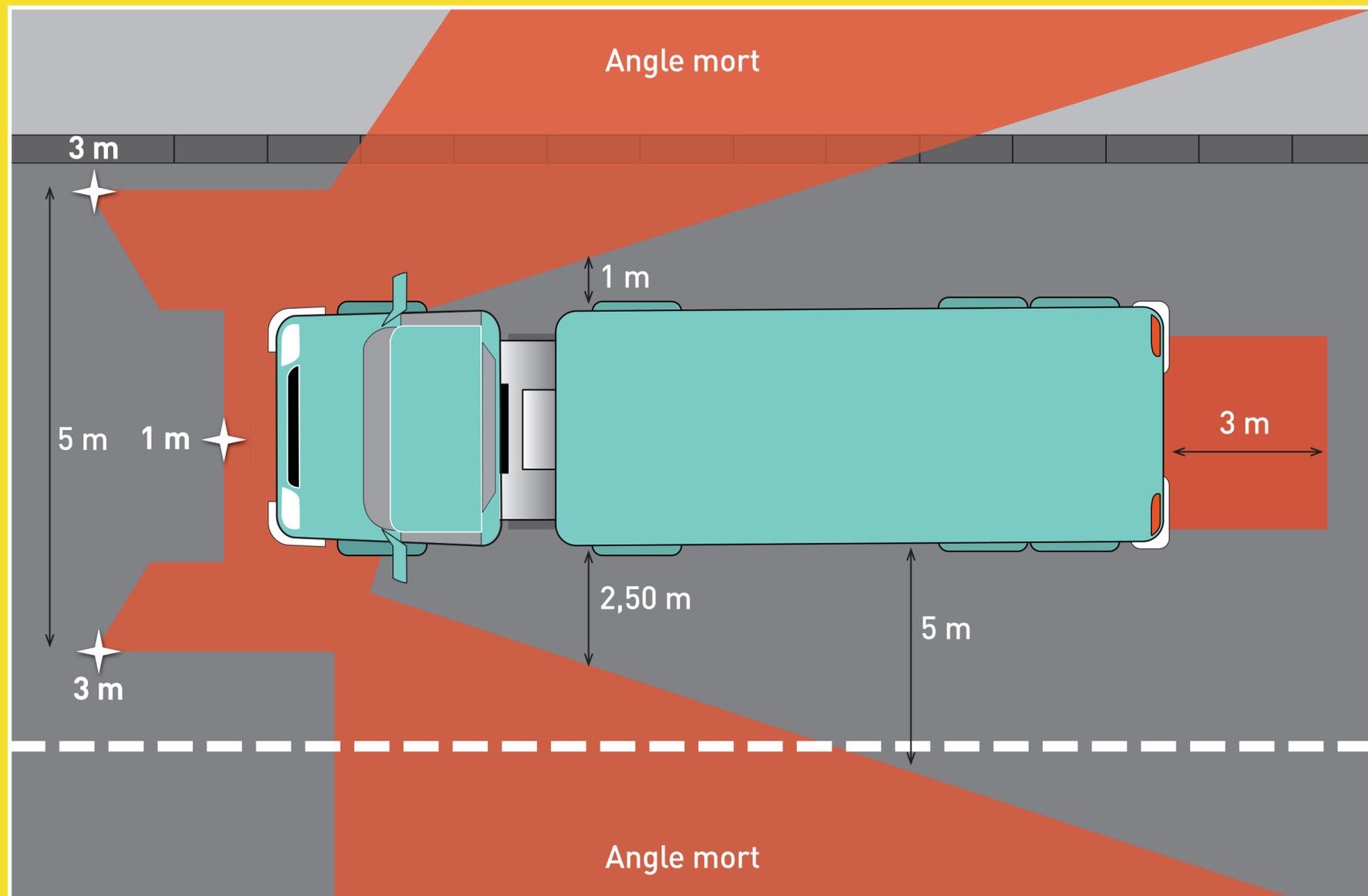




Où sont les angles morts ?

- 1 Qu'est-ce que l'angle mort ?**
L'angle mort est un espace situé autour d'un véhicule qui n'est pas visible par le conducteur.
- 2 Localiser les angles morts**
Il existe plusieurs angles morts à l'avant, sur les côtés, et à l'arrière. L'angle mort est proportionnel à la hauteur et à la longueur du véhicule.
- 3 Risque d'accident**
Dans ces espaces de non visibilité, le conducteur ne vous voit pas, ce qui a pour conséquence d'augmenter considérablement le risque et la gravité de l'accident.

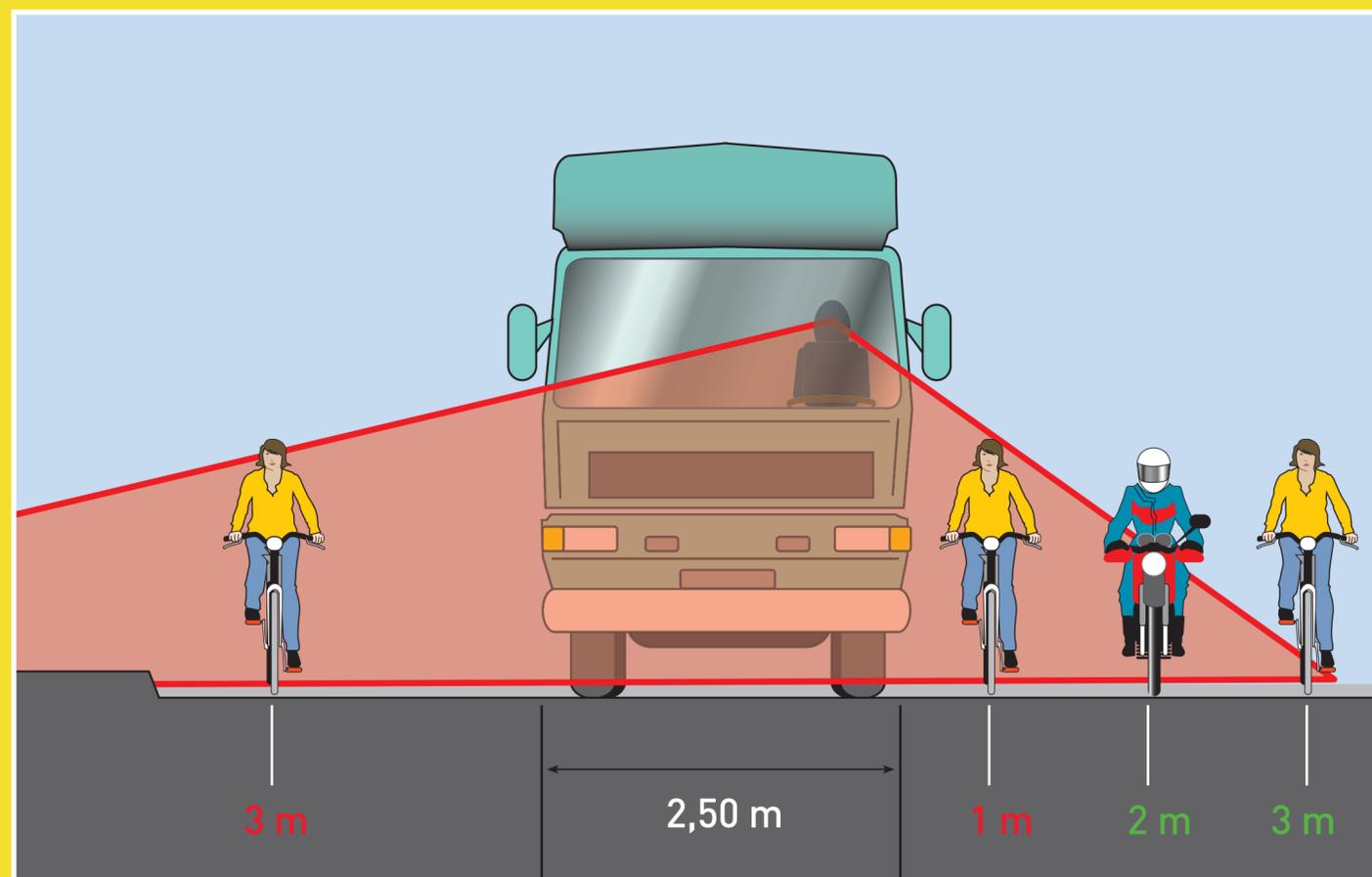
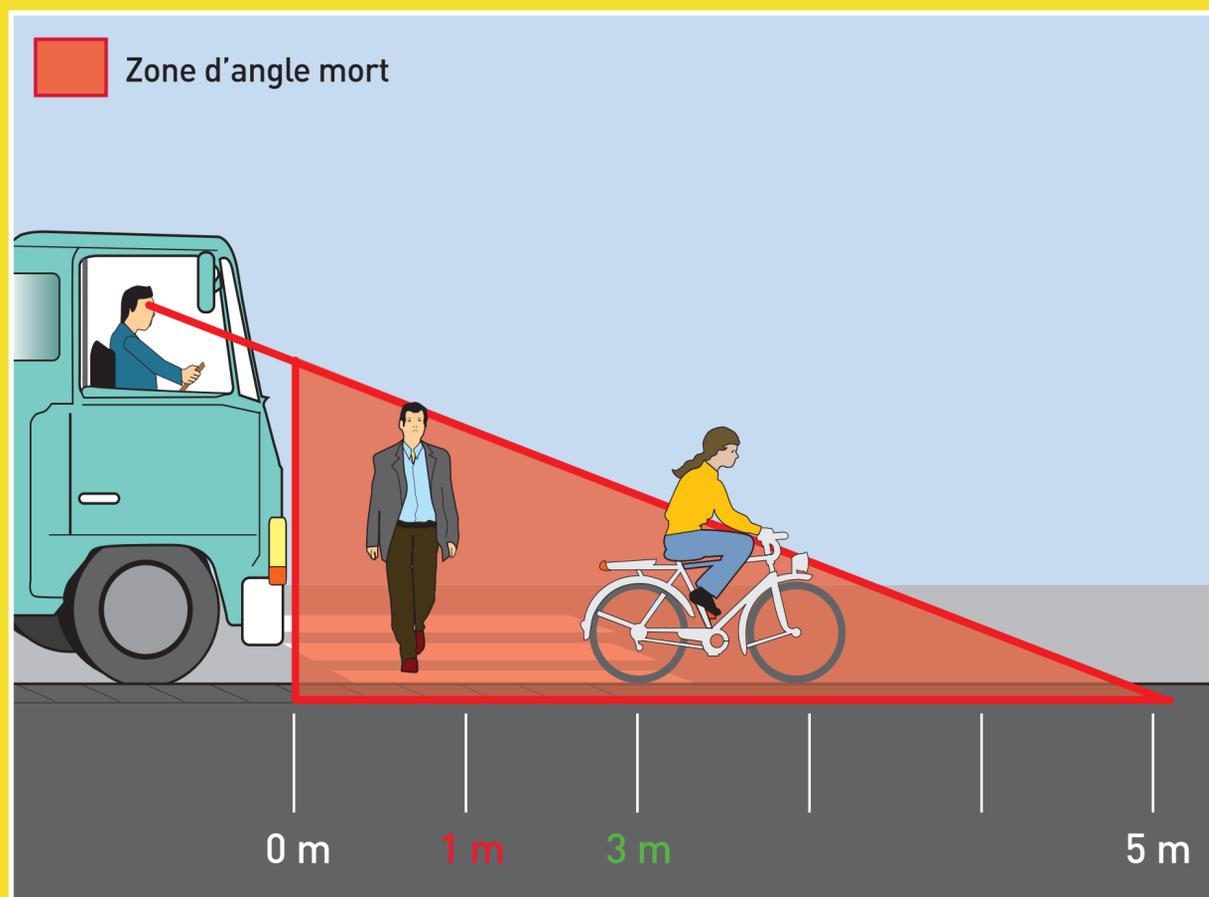


Tous ces conseils sont valables vis-à-vis des camions, des bus, des autocars et des véhicules utilitaires...

PARTAGEONS PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Le point de vue du conducteur de camion



1 Piétons : attention ! Lorsque vous traversez le conducteur de camion **peut ne pas vous voir !**

2 2 roues : attention ! Le conducteur de camion **ne vous voit pas** lorsque vous êtes **proche de la cabine du véhicule.**

Tous ces conseils sont valables vis-à-vis des camions, des bus, des autocars et des véhicules utilitaires...

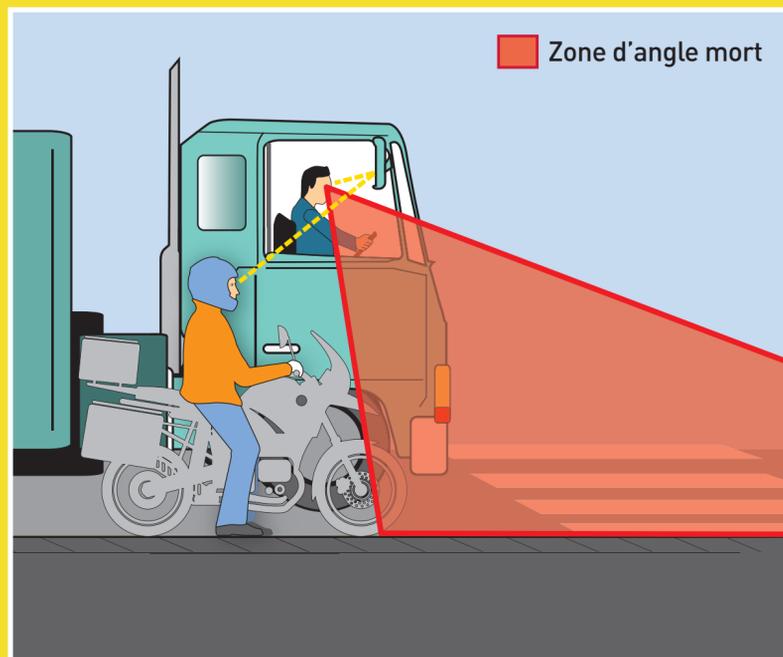
PARTAGEONS PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

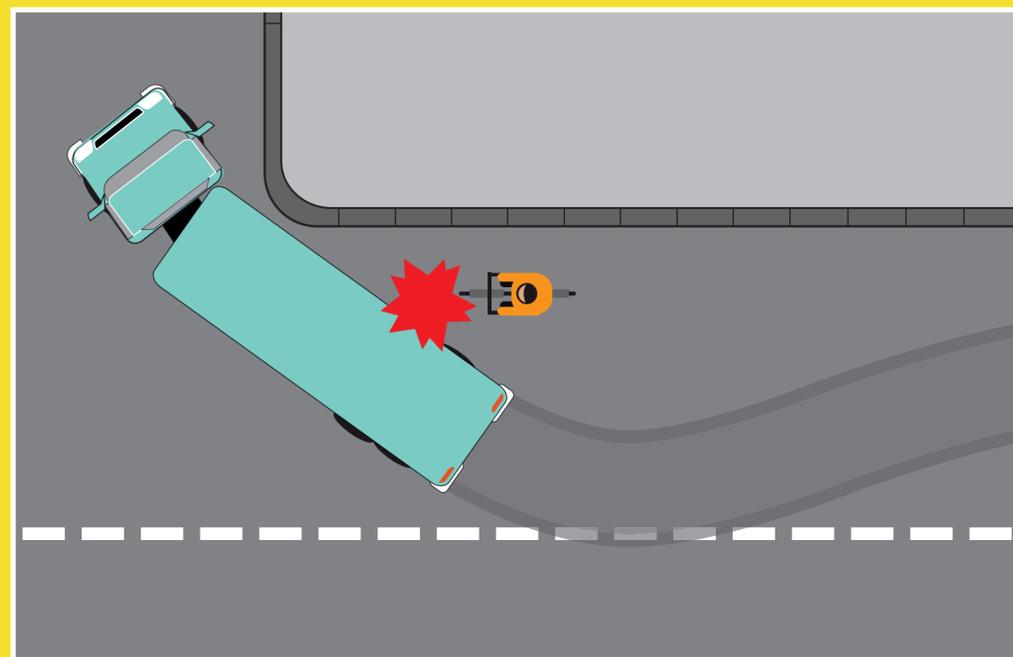
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur



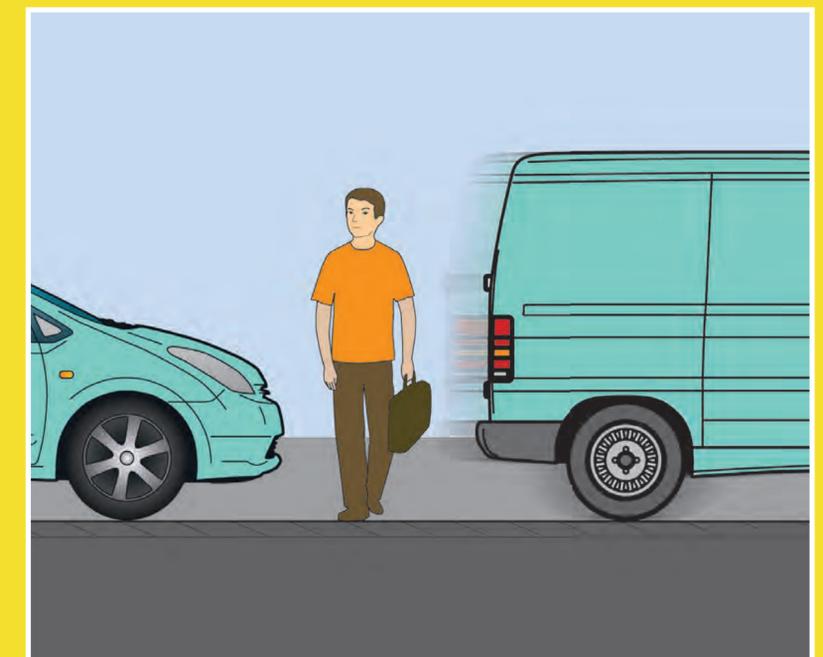
2 roues et piétons : les pièges de l'angle mort



- 1** Gardez le contact visuel ; si vous pouvez voir les yeux du chauffeur dans son rétroviseur, il peut également vous voir.
- 2** Ne vous arrêtez **jamais sous les rétroviseurs** ou à leur hauteur.



- 3** Ne doublez jamais un camion par la droite. Lorsque vous doublez par la gauche : vérifiez que le camion ne tourne pas **à gauche !**



- 4** Piétons : tous concernés ! **Faites attention aux véhicules qui reculent, ils peuvent ne pas vous voir !** Les camionnettes ont un angle mort plus important que les voitures.

Tous ces conseils sont valables vis-à-vis des camions, des bus, des autocars et des véhicules utilitaires...

PARTAGEONS PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

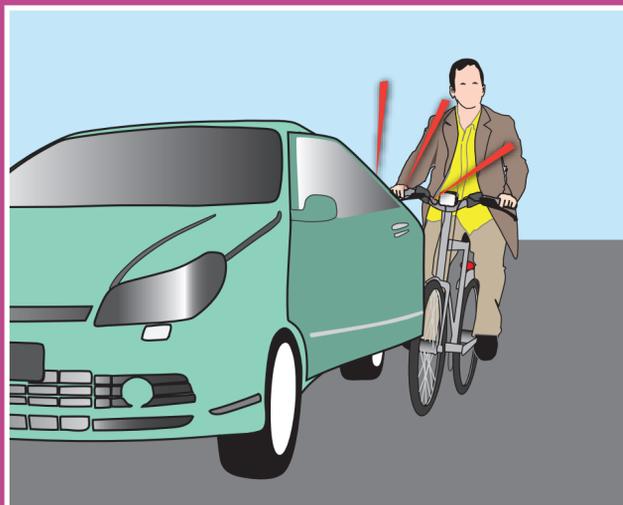


4 roues : 3 règles à respecter pour la sécurité de tous

1

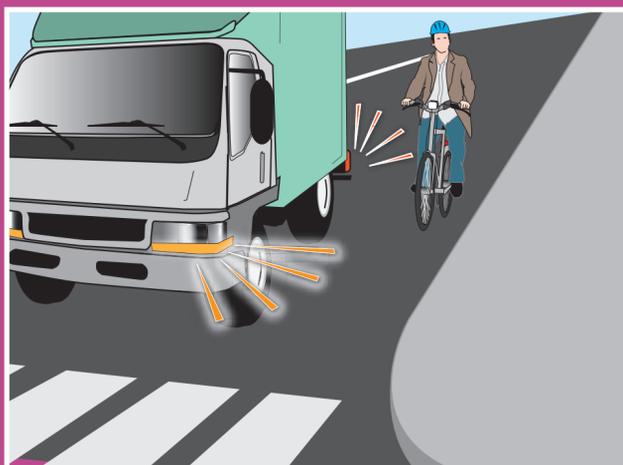
Attention aux ouvertures de portières !

Première cause d'accidents impliquant des quatre-roues et des cyclistes.



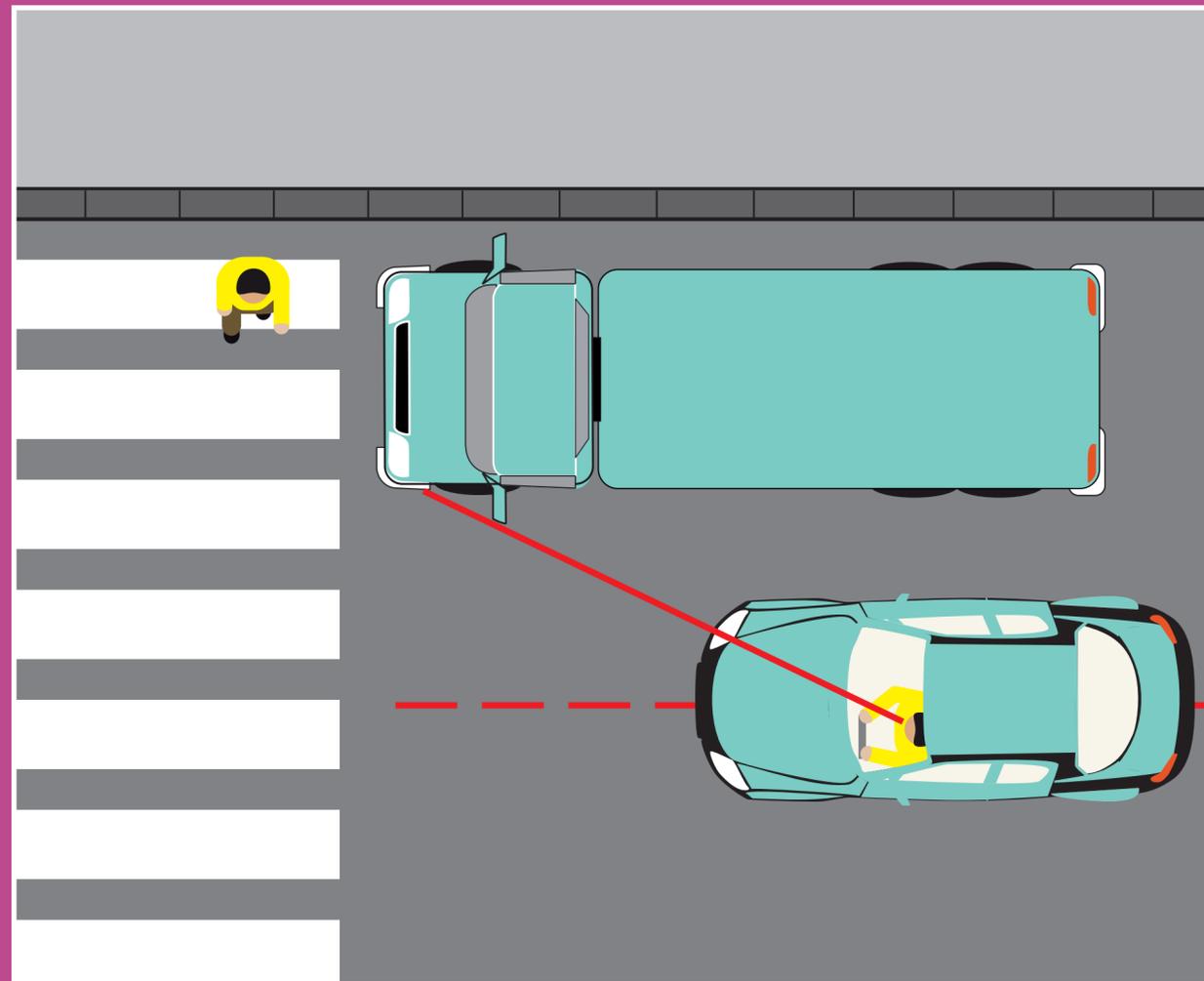
2

Signalez tous vos changements de direction !



3

Conducteur de camions : pour favoriser une meilleure visibilité ne vous arrêtez pas au ras des passages piétons !



Tous ces conseils sont valables vis-à-vis des camions, des bus, des autocars et des véhicules utilitaires...

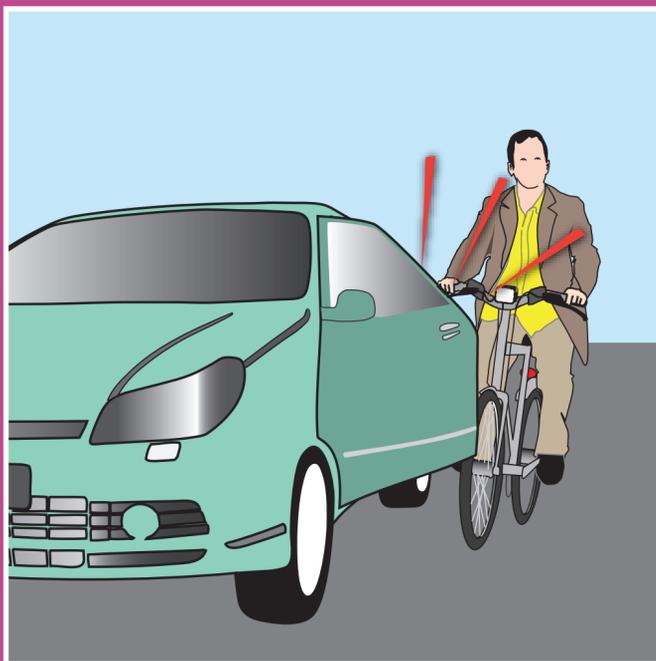
PARTAGEONS PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

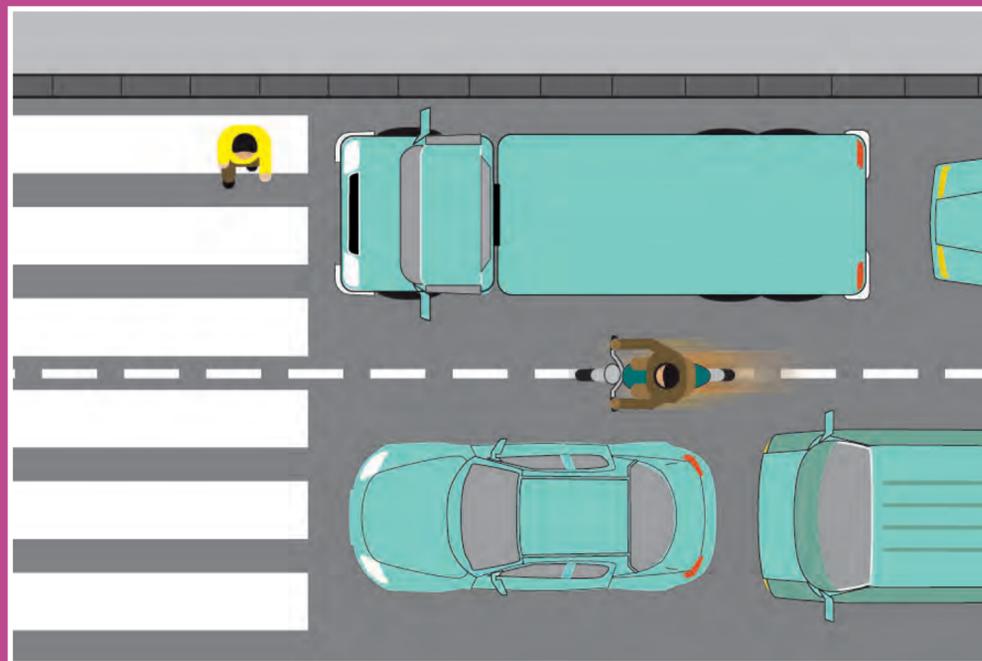
* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur



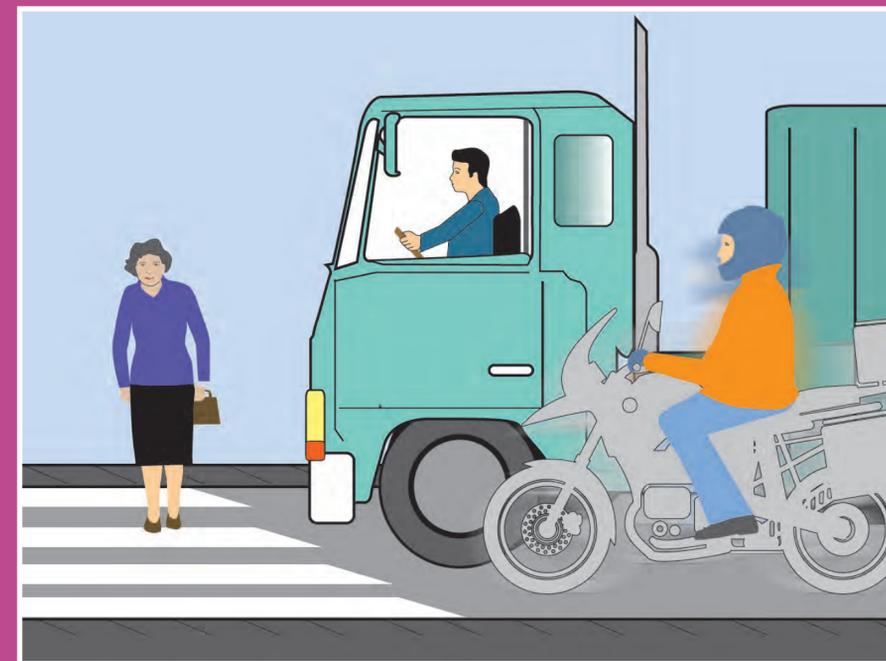
2 roues : 3 règles à respecter pour la sécurité de tous



1 Cyclistes : attention aux ouvertures de portières !
Première cause d'accidents impliquant des quatre-roues et des cyclistes.



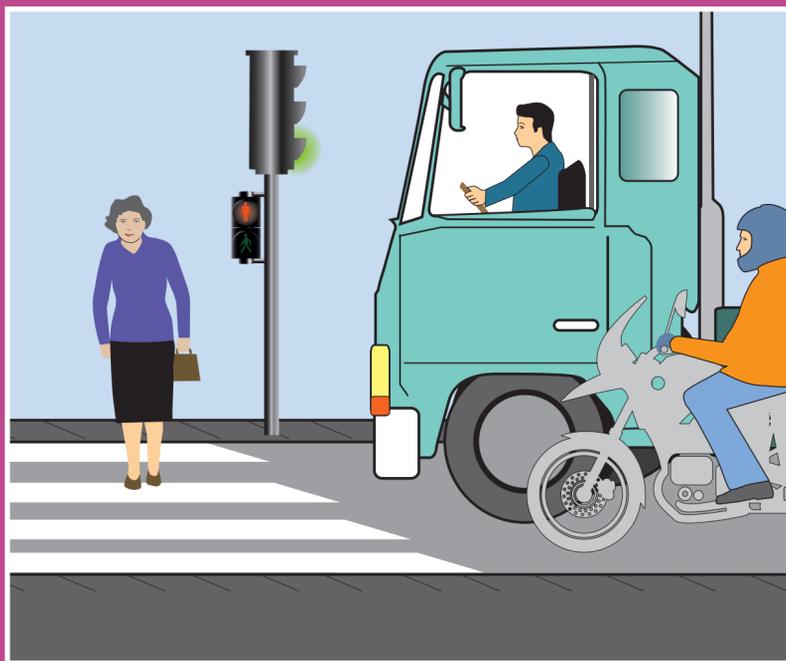
2 2 roues motorisés : adaptez votre vitesse aux conditions de déplacements !



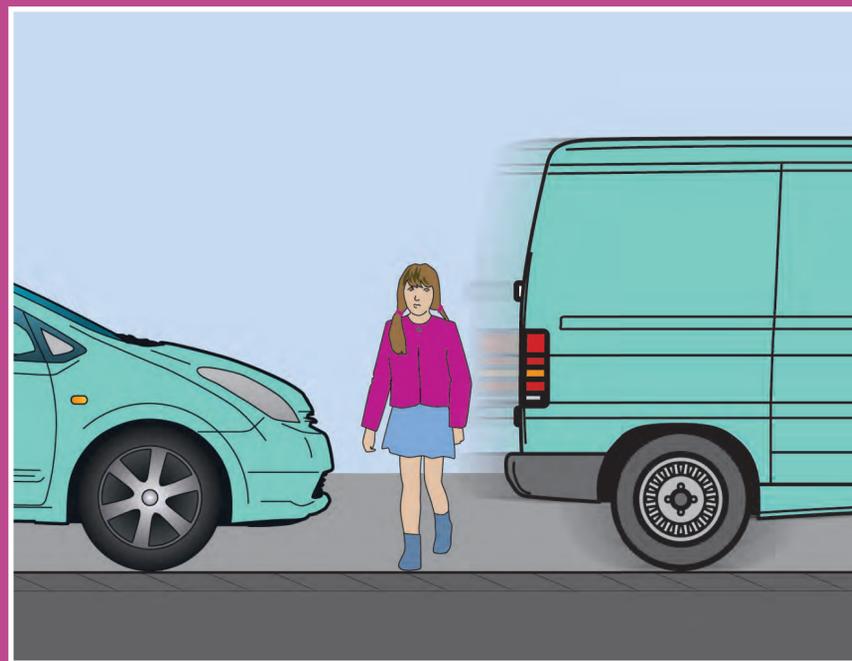
3 Pour la sécurité de tous : soyez attentifs aux déplacements des piétons.



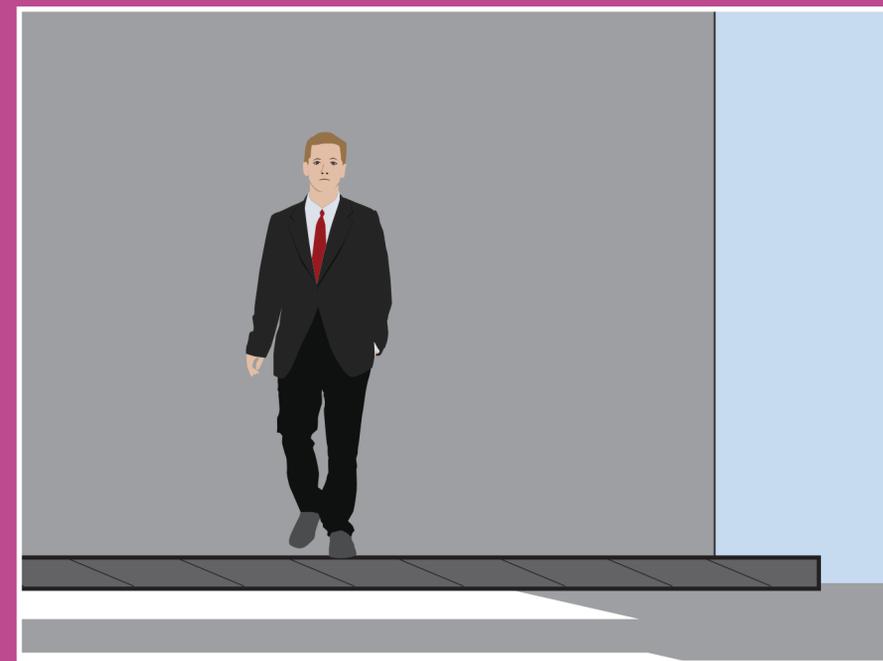
Piétons : 3 règles à respecter pour la sécurité de tous



1 Respectez le feu piétons !
Un piéton accidenté sur trois se fait renverser sur un passage piétons alors qu'il traverse au rouge piétons.



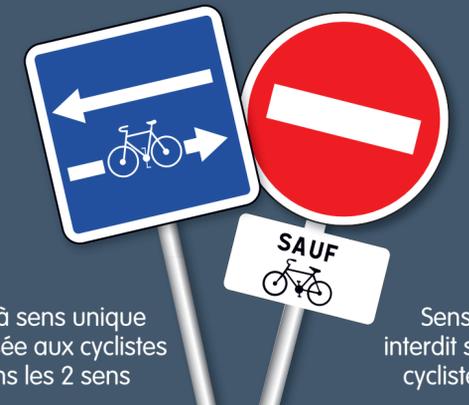
2 Empruntez les passages piétons pour ne pas surprendre les autres usagers de la route !



3 Piéton : vous êtes un des usagers les plus fragiles ! Pour votre sécurité restez prudents et veillez à **vous rendre bien visible.**



Doubles-sens cyclables : de nouveaux réflexes à avoir



Rue à sens unique autorisée aux cyclistes dans les 2 sens

Sens interdit sauf cyclistes



1 Piétons

Un **nouveau réflexe** à avoir : avant de traverser, regardez bien à gauche et à droite.

2 Cyclistes

Laissez la **priorité aux piétons** qui traversent la chaussée et qui ne pensent pas forcément à regarder du côté du double-sens. De la même façon, **faites attention aux débouchés de véhicules** sur la chaussée. Restez vigilants lorsque vous croisez des véhicules ou lorsque vous longez ceux en stationnement.

3 Automobilistes

Faites bien attention en sortant du garage : pensez à **regarder des deux côtés** car un cycliste peut arriver des deux côtés. Ne croisez pas les cyclistes de trop près : leur équilibre est fragile ! **Ne stationnez pas sur les aménagements réservés** à la circulation des cyclistes. Une fois garé, **vérifiez** qu'aucun cycliste n'arrive **avant d'ouvrir votre portière**.

4 Deux-roues motorisés

N'empruntez pas les double-sens qui sont réservés aux cyclistes.

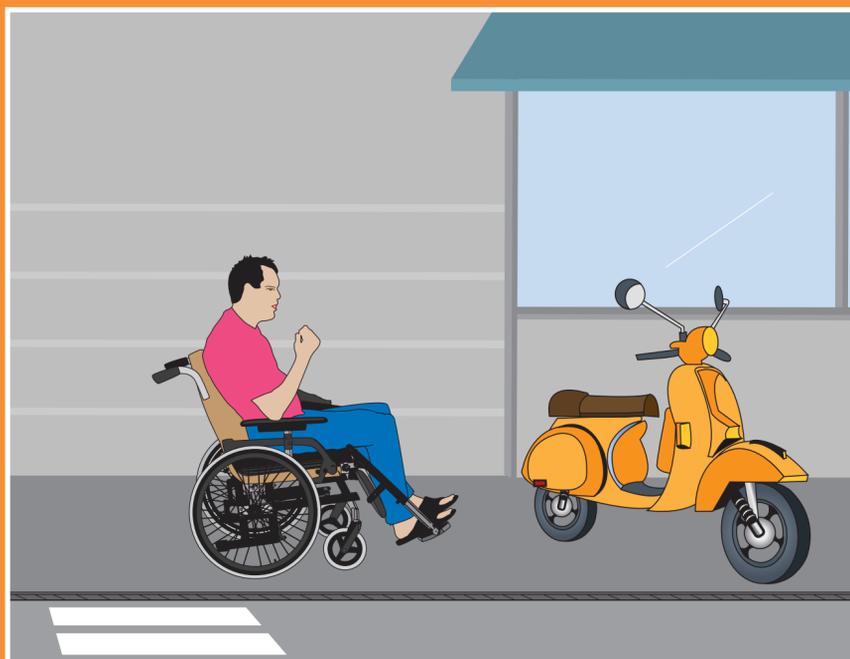
PARTAGEONS PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur



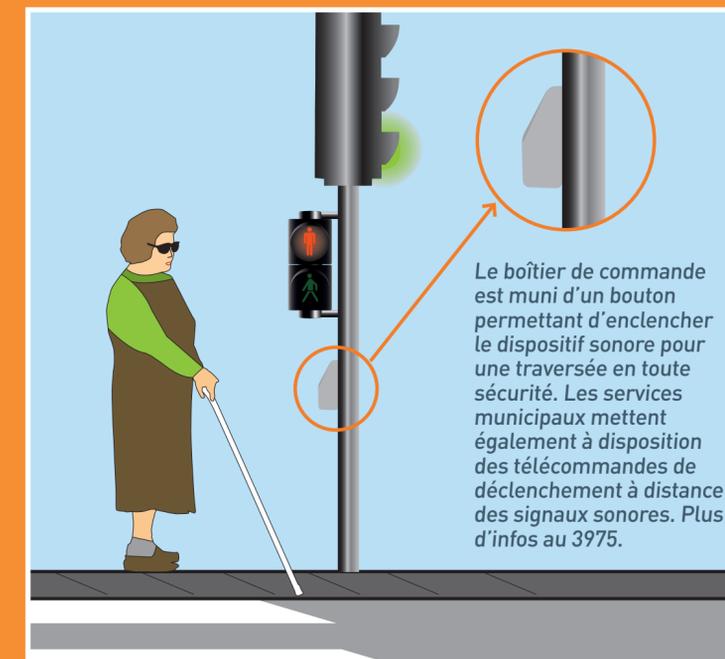
Tous piétons! Pour se déplacer aisément... Partageons Paris!



1 Le stationnement d'un deux-roues sur un trottoir (hors emplacements dédiés) peut gêner le cheminement des piétons. Les personnes à mobilité réduite sont particulièrement concernées. En cas d'accident, le propriétaire du véhicule stationné peut être tenu pour responsable.



2 Les tailles des terrasses de café et des étals de commerces sont strictement réglementées pour permettre aux piétons, notamment aux personnes à mobilité réduite, de circuler sur l'espace public dans les meilleures conditions. La responsabilité du commerçant peut être mise en cause en cas d'accidents liés à la présence de ces installations.



Le boîtier de commande est muni d'un bouton permettant d'enclencher le dispositif sonore pour une traversée en toute sécurité. Les services municipaux mettent également à disposition des télécommandes de déclenchement à distance des signaux sonores. Plus d'infos au 3975.

3 Les feux des traversées piétonnes sont équipés de commandes qui enclenchent des indications sonores. Ce dispositif «à la demande» a été conçu pour ne pas gêner les autres usagers de l'espace public.